

FSC.DEL/12/10  
28 January 2010



Original: FRENCH

*REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE*  
AUPRES DE L'O.S.C.E

INTERVENTION  
DE M. DIDIER GONZALEZ, CHARGE D'AFFAIRES A.I.,  
AU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
EN RÉPONSE À LA PRÉSENTATION RUSSE SUR LE  
**PROJET DE TRAITE DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE**  
27 JANVIER 2010

La France remercie la délégation russe pour ses explications et commentaires à propos du projet de traité sur la sécurité européenne que la Russie avait diffusé en décembre 2009.

Nous avons reçu avec intérêt ce texte, qui constitue une contribution de la Russie au débat sur l'avenir de la sécurité européenne. Ce document met à juste titre l'accent sur les défis sécuritaires qui se présentent dans un monde globalisé et interdépendant et sur la nécessité de mécanismes de coopération pour mieux les affronter. Votre proposition intervient dans un contexte marqué par les profondes évolutions politiques du continent européen et de son environnement stratégique, 35 ans après l'Acte final de Helsinki. Des conflits anciens restent sans solution, de nouvelles menaces sont apparues en Europe et d'autres encore, à l'extérieur du continent, qui engagent la sécurité de l'Europe.

Dans ce contexte, la France est disposée à étudier dans le cadre du Processus de Corfou les propositions que la Russie a soumises à la réflexion de ses partenaires. L'engagement, au sein de l'OSCE, d'un dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne a déjà permis un premier pas, après le conflit en Géorgie, vers le rétablissement de la confiance entre les Etats participants. Mais nous devons aller plus loin et compléter, voire améliorer, les dispositifs existants afin de répondre aux menaces actuelles.

L'importance de ces enjeux nous paraît pleinement justifier la réunion, en 2010, d'un nouveau sommet de l'OSCE. Celui-ci, par la réaffirmation solennelle de la valeur et de la pertinence des principes et des engagements communs pris par les Etats participants de l'OSCE, permettrait de démontrer l'existence d'une véritable communauté de sécurité et, en particulier, de prendre les décisions nécessaires pour faire face à l'érosion des outils de maîtrise des armements.

Le Forum, mandaté pour discuter de toute question de nature politico-militaire, est pour sa part tout désigné pour débattre d'un tel projet. Un tel débat n'aura naturellement de sens que s'il

s'inscrit dans le cadre et sous l'impulsion du Processus de Corfou, conformément à la décision ministérielle adoptée à Athènes. La présidence en exercice kazakhstanaise s'est à juste titre inscrite, par son document de concept, dans la voie tracée par la présidence grecque, à laquelle je rends une nouvelle fois hommage pour l'intuition dont elle a fait la preuve à cet égard. Nous devons donc veiller à coordonner étroitement la réflexion du Forum avec le dialogue informel mené au niveau des représentants permanents.

Sur le fond du projet, je me contenterai donc de relever quelques interrogations à titre liminaire. Je note, pour commencer, que ce document ne traite que de « sécurité dure », alors que nous sommes convenus, au moins depuis la Charte sur la sécurité européenne, de traiter « *les dimensions humaine, économique, politique et militaire de la sécurité comme un tout* ». Par ailleurs, le projet de traité sur la sécurité européenne créerait *ex nihilo* un mécanisme de règlement des différends et des conflits entre les parties (articles 5 à 8), qui ne tient, à première vue, pas compte des mécanismes de prévention et de gestion des conflits de l'OSCE, ce qui pose la question de la compatibilité entre ce projet et les mécanismes et mesures de confiance et de sécurité existants. En particulier, le système de « solidarité » mis en place par l'article 7, qui permettrait à un Etat de considérer qu'une attaque armée contre une autre partie constitue une attaque contre lui-même et l'autoriserait à réagir militairement sur le fondement de la légitime défense dans l'attente d'une prise de position du Conseil de sécurité des Nations unies, soulève quelques doutes. Quant au système d'information contraignant introduit par l'article 3 du projet, il porterait fortement atteinte à une approche de la sécurité jusqu'ici fondée sur la confiance et substituerait l'inquisition et le formalisme à la souplesse dans nos relations en la matière.

Pour résumer mon propos, je dirais que le projet russe qui vient de nous être commenté pose, dans son préambule, les bonnes questions, mais n'apporte pas, dans ses dispositions, les réponses que la France attend. Nous restons naturellement disposés à réfléchir, conjointement avec la Russie et les autres Etats participants, aux meilleurs moyens de répondre efficacement aux défis sécuritaires qui nous sont aujourd'hui lancés.

Je vous prie, Madame la présidente, de bien vouloir joindre le texte de ma déclaration au procès-verbal de cette séance.